



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024 7300 - SD
Publié le 02.10.2024
ID : 022-200067981-20240917-DELBU2024_09_76-DE

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 01/07/2024

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques
de Bretagne et du département
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jean-Marie Zoppis

Courriel : jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 02.99.66.29.43

Monsieur le Président de la
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A
L'ARGOAT

Réf DS : 18416225

Réf OSE : 2024-22025-45483

Lettre valant avis du Domaine

Objet : Vente d'une parcelle située en espace d'activités

Par saisine en date du 17/06/2024, vous sollicitez l'évaluation d'une parcelle cadastrée B 1680 de 1 435 m² située zone d'Activité de Kerguiniou 22160 Callac appartenant à GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION .

Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (ICAD, BNDP, VISU DGFIP et Evaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à 13 € HT/m² hors droits et charges , soit une valeur totale de :

1 435 m² x 13 € = 18 655 € hors droits et charges.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 16 790 € HT (valeur arrondie) .

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur et par délégation,

Jean-Marie ZOPPIS
Inspecteur des Finances publiques